

Fribourg, le 10 mars 2025

VILLE DE FRIBOURG – Parcelle de l'ancienne caserne de la Poya

**Le Centre, le PLR et l'UDC de la Ville de Fribourg s'opposent à l'installation d'un camping sur la parcelle de l'ancienne caserne de la Poya.**

**Une telle installation est illégale car non conforme au PAL de la Ville et compromettra le développement de cette parcelle en zone d'activités dont Fribourg a tant besoin. Le canton envoie un mauvais signal aux divers promoteurs intéressés à investir dans le canton et plus particulièrement en ville.**

L'Etat de Fribourg prévoit d'installer pour cinq ans 20 cabanons, une place pour 16 camping-cars ainsi qu'un restaurant sur la parcelle de 46.000 m<sup>2</sup> de l'ancienne caserne de la Poya. Or, dans le PAL adopté par la Ville le 4 juin 2024, cette parcelle y figure comme périmètre militaire. Par conséquent, seuls des aménagements militaires y sont autorisés pour l'heure. Les installations prévues sont donc illégales car non conformes à la zone, ce que la DIME semble passer sous silence.

S'il est vrai que le Département fédéral devrait bientôt décider de sortir cette zone du périmètre militaire, Il reviendra alors à la commune d'effectuer son travail de planification, soit de modifier son PAL, ce qui ouvrira des voies de droit aux personnes intéressées par le changement d'affectation.

En offrant son terrain, semble-t-il gratuitement, à des associations pour cinq ans, le Canton reconnaît implicitement son incapacité actuelle à faire avancer rapidement ses dossiers d'aménagement et de construction et ne se gêne pas de sortir du cadre légal.

Le changement de la zone militaire en zone d'activités risque d'être compromis par ce projet de camping. En effet, les montants conséquents qui y seront investis (CHF 300.000.-) ne seront pas amortis en cinq ans, ce qui poussera les exploitants à demander une prolongation d'occupation du terrain. Il est donc à craindre que l'Etat se retrouve dans la même situation que celle des cabanes des Rives Sud du Lac de Neuchâtel et qu'il doive tolérer l'utilisation provisoire pendant encore de nombreuses années.

Comme le relevait un article paru dans le *Matin Dimanche* du 9 février dernier, le canton de Fribourg est le champion des « cantons-dortoirs » : *Chaque matin, 43.000 personnes quittent le canton pour aller travailler ailleurs.* Le conseiller d'Etat, Jean-François Steiert le reconnaît : *la situation de ces pendulaires pose différents défis. D'abord celui de la mobilité, avec ses conséquences environnementales et climatiques* ».

Pour diminuer le nombre de pendulaires, il faut donc créer des places de travail in situ. Les grandes entreprises sont attirées par des grandes parcelles. La parcelle de la Poya d'une superficie de 46.000 m<sup>2</sup> est la dernière parcelle sise sur la commune de Fribourg d'une telle surface. Elle peut attirer des entreprises qui cherchent à se développer. Cette parcelle à proximité de l'autoroute et de l'arrêt de train de la Poya est idéale pour l'installation d'un pôle économique à forte valeur ajoutée qui pourrait collaborer au master plan sans que l'Etat n'en couvre la totalité des frais, économisant ainsi une partie des 400'000.- CHF actuellement prévus au budget cantonal. Convaincus par la nécessité du développement d'un aménagement visionnaire et harmonieux du territoire communal, Le Centre, le PLR et l'UDC de la ville de Fribourg poursuivront leur engagement pour une bonne gestion de cet espace.

## POUR TOUT COMPLÉMENT D'INFORMATION

Damien Juvet, Président du Centre Fribourg-Ville, 079 751 59 72

Jean-Thomas Vacher, Chef du groupe au Conseil général, 079 567 88 26

David Krienbühl, Président ad intérim du PLR de la Ville de Fribourg, 079 415 89 06

Véronique Grady, Cheffe de groupe PLR au Conseil général, 078 708 28 50

David Papaux, président de l'UDC Fribourg-Ville, 079 508 43 65

Pascal Wicht, chef du groupe UDC au Conseil général, 079 627 01 46